



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse et Montpellier, jeudi 18 janvier 2024

Lancement du parcours « Rénovation des bâtiments publics » pour faciliter et accélérer la transition énergétique des petites communes

La Région Occitanie et l'AREC, l'Agence Régionale de l'Énergie et du Climat, lancent un parcours d'accompagnement dédié à la rénovation énergétique des bâtiments publics des communes de moins de 3 500 habitants d'Occitanie.

Confrontées à un contexte inflationniste suite à la guerre en Ukraine, les collectivités ont subi une forte augmentation de leur facture d'énergie. Selon l'Association des maires de France (AMF) et la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) ces hausses oscillaient entre 30 % et 300 % selon les communes.

Dans un contexte budgétaire déjà tendu, la hausse des coûts de l'énergie a pour conséquence dans les cas les plus difficiles de mettre en péril des services publics locaux essentiels et de contraindre les collectivités à différer, voir à renoncer, à leurs projets d'investissement liés à la transition énergétique, ainsi qu'à une hausse des impôts locaux affectant le pouvoir d'achat des ménages.

En France métropolitaine, les bâtiments représentent 44% des consommations d'énergie finale soit 26,1 Mds kWh. Le parc tertiaire des collectivités représente 280 Mm², la moitié étant occupée par les écoles, les collèges et les lycées, soit 27% du parc tertiaire national. Autre chiffre clé, 81% des consommations énergétiques des communes proviennent des bâtiments communaux. La facture énergétique correspondante représente ainsi en moyenne 44€/habitant/an.

Afin de suivre une trajectoire compatible avec les accords de Paris, la stratégie nationale bas-carbone se donne pour objectif d'accélérer le rythme et la qualité des rénovations des logements et des bâtiments tertiaires, notamment des bâtiments publics, d'ici à 2050, de sorte à viser une baisse d'environ 40% de la consommation d'énergie du secteur en 2050 par rapport à aujourd'hui.

La Région Occitanie s'inscrit dans cette perspective avec sa stratégie « Région à énergie positive » **en attribuant au secteur tertiaire un objectif de diminution des consommations d'énergie de 28%** (de 19,2 TWh - dont 3,5-4 TWh pour les seuls bâtiments publics - à 13,9 TWh) entre 2015 et 2050.

La Région Occitanie **compte 4 454 communes dont 93% de moins de 3 500 habitants**. Les petites collectivités rencontrent des difficultés pour passer à l'acte pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments. Elles doivent souvent faire face à la multiplicité de dispositifs, à la diversité d'acteurs intervenants à différents niveaux, ou encore à un déficit d'ingénierie territoriale. La Région Occitanie a ainsi confié à l'AREC en 2022 une mission pour construire collectivement un parcours d'accompagnement des collectivités pour la réalisation d'économies d'énergie sur leur patrimoine bâti.

Contacts presse :

Anne KASSUBECK- annekassubeck@gmail.com - 06 86 99 53 26

Fanny THEVENOUD - fanny.thevenoud@arec-occitanie.fr - 06 32 89 37 89



La Région, propose ainsi en mobilisant l'AREC Occitanie et les Syndicats Départementaux d'Énergie de la Région, et en s'appuyant sur un réseau de partenaires, **un parcours d'accompagnement coordonné pour la rénovation énergétique des bâtiments publics des petites collectivités.**

Ce parcours s'adresse prioritairement aux communes de moins de 3 500 habitants et aux Communautés de communes en réponse à leur manque de moyens humains et financiers et à leur méconnaissance du cadre réglementaire et des aides publiques mobilisables. Il vise à passer « du projet à la réalisation » en apportant un conseil expert tiers de confiance et en levant les freins techniques, juridiques et financiers jusqu'à la réalisation des travaux.

Dans le cadre de ce parcours, les collectivités sont accompagnées à toutes les phases de leurs projets en fonction de leurs besoins, et bénéficieront d'une offre de service homogène. **Ce dispositif couvrira l'ensemble du territoire régional à compter du 2nd trimestre 2024.**

La mise en œuvre de ce parcours repose sur un partenariat entre l'AREC Occitanie et les Syndicats d'énergie d'Occitanie, financés dans le cadre du programme ACTEE + par la FNCCR. Il s'appuie également sur un réseau de partenaires au premier rang desquels l'Ademe, la Banque des territoires et l'Agence France Locale.

« Face à l'augmentation des coûts de l'énergie, la Région Occitanie s'est mobilisée dès 2021 pour proposer – via son agence régionale énergie climat AREC – un parcours d'accompagnement aux petites collectivités d'Occitanie souhaitant rénover leur patrimoine bâti. Avec ce dispositif, notre ambition est donc d'accompagner près de 40% des collectivités de moins de 3 500 habitants d'Occitanie sur les phases audits/travaux avec pour objectif de réduire en moyenne de 40% leurs consommations d'énergie par rapport à la situation avant travaux. » déclare **Agnès Langevine, vice-présidente de la Région en charge du Climat, Pacte vert et Habitat de la Région Occitanie.**

« Le parcours que nous proposons aujourd'hui aux petites communes d'Occitanie est une réponse claire à leurs besoins d'accompagnement technique, juridique et financier. C'est en rassemblant nos forces, compétences et moyens que nous parviendrons à simplifier et à accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics. Les Syndicats d'énergie d'Occitanie seront une pièce centrale du dispositif, par leur capacité à proposer un accompagnement de proximité aux communes et à mobiliser les partenaires à l'échelle départementale. Nous nous félicitons du lancement de ce parcours qui traduit une détermination commune à concrétiser les projets. » souligne **Christian Assaf, Président de l'AREC.**

« L'ADEME se réjouit du lancement de cette démarche qui va dans le sens de l'efficacité de l'action publique dans la rénovation énergétique des bâtiments. L'ADEME s'engage pleinement dans ce projet, à travers le réseau des Conseillers en énergie partagée et le réseau des missions chaleur renouvelable. » déclare **Céline Vachey, Directrice régionale ADEME Occitanie.**